



**Le Kremlin
Bicêtre**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° [2026-343]
**« FERMETURE TEMPORAIRE DU STADE DES ESSELIÈRES
ET DE LA HALLE DES SPORTS »**
[53 rue du Professeur Bergonié]

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1 et L2212-2,
Considérant qu'afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des personnes ayant accès au site, il convient de
procéder à la fermeture temporaire du stade des Esselières et de la Halle des sports (53 rue du Professeur
Bergonié)

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – Objet

La présente décision ordonne la fermeture temporaire du stade des Esselières (incluant la Halle des sports) situé au 53 rue du Professeur Bergonié en raison d'un risque d'inondation avéré, pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARTICLE 2 – Durée

La fermeture est effective du 26 mai 2026 au 21 juin 2026, pendant la durée des travaux, et sous réserve de levée anticipée en cas de retour à la normale.

ARTICLE 3 – Obligations

- L'accès au stade est interdit à toute personne non autorisée.
- Les organisateurs d'événements prévus sur le site sont tenus d'annuler ou de reporter leur manifestation.
- Les services municipaux (police, techniques) sont chargés de la mise en œuvre des mesures de sécurité (signalisation, barrières, etc.).

ARTICLE 4 – Responsabilités

- La commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dégradation liés à la non-observation de cet arrêté.
- Les contrevenants s'exposent à des sanctions (amendes, mise en fourrière des véhicules, etc.)

ARTICLE 5 – Affichage et communication

En raison de l'urgence de la situation, l'arrêté a été rédigé en urgence et transmis aux services compétents (police, pompiers, préfecture).

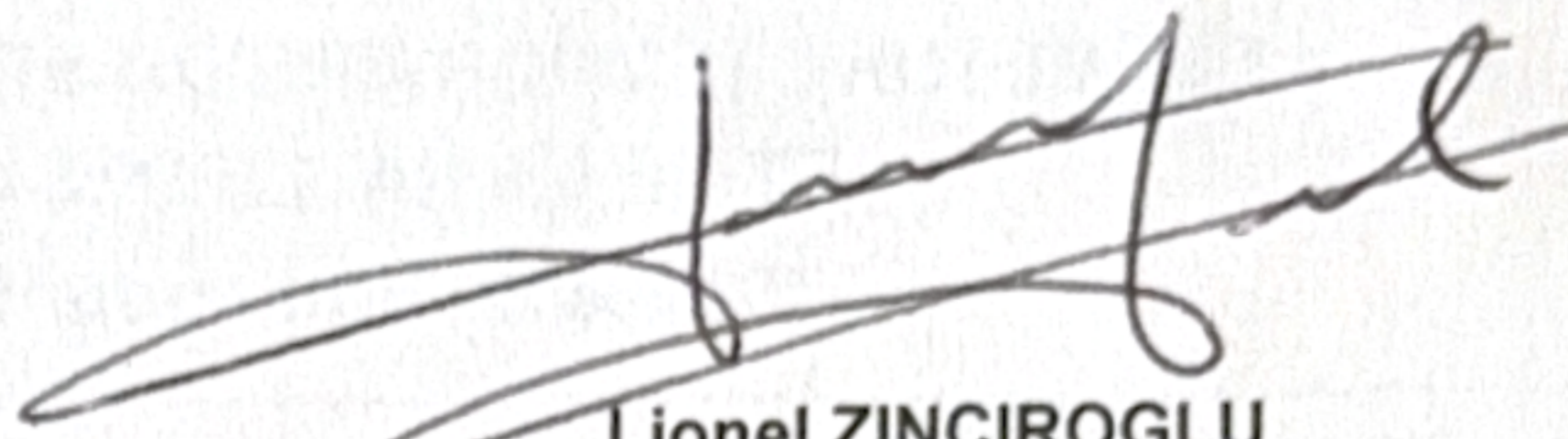
ARTICLE 6 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- au Préfet du Val-de-Marne,
- au Commissaire de Police,

- au Directeur général des services, au responsable de la Police municipale de proximité et au Directeur des services techniques pour exécution,
Le présent arrêté sera affiché sur site et publié sur le site de la ville.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 26/05/2026

Le Maire,



Lionel ZINCIROGLU

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
04-01-180439-20260526-2026-343-AR
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026